



Séance publique du : **28/10/2016**

**Arrondissement et
Province de Liège**

N° BCE: 0216.694.535

Service: Finances
Agent traitant: Liliane DUPONT

Objet: Taxe sur les
centimes additionnels au
précompte immobilier.

Exercice 2017

040/371-01

Présents:

A. CORTIS, Bourgmestre-Président,
J-P. ETIENNE, V. LAPLANCHE, F. CRUNEMBERG, B. HONS, Echevins,
J-P. D'INVERNO, Président du CPAS membre du corps communal, avec voix
consultative.

~~M. ROUFFART, F. PICHULT, D. CUYPERS, S. CAPRASSE, V. DEFRANG-
FIRKET, C-A. VERSCHUEREN, C. JADOT, J-C. BARBIER, M. LAMMERETZ,
A. DELFOSSE, M. BIHET, F. DE LAMINNE DE BEX, A. RENARD,
F. MARCOTTY, C-H. THIELEN et A-G. KRUPA, Conseillers.~~

X-Y. CLEMENT, Directeur général.

Copies:

Le Conseil communal:

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L.1122-30 et -31 et L.1331-3 ;

Vu le Code des impôts sur les revenus, notamment les articles 249 à 256 et 464 ;

Vu l'avis favorable du Receveur, sollicité en date du 26/09/2016 et annexé à la présente délibération ;

Attendu que celui-ci a remis cet avis dans le délai requis, à savoir le 12/10/2016 ;

Vu la situation financière de la Commune;
Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré,

Par 11. voix pour, 5. voix contre et 0. abstention(s);

ARRETE :

Article 1*- Il est établi, pour l'exercice **2017**, **2.800** centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Article 2*- Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3*- La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

Le Directeur général,
Xavier-Yves CLEMENT

Le Directeur général,
Xavier-Yves CLEMENT

POUR EXTRAIT CONFORME:



Le Président,
Arthur CORTIS

Le Bourgmestre,
Arthur CORTIS